

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Pierre BIYELA, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Stéphanie GRUET
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Elisabeth LETONDOR à Daniel THOMASSIN
Jean-Marc RENARD à Bertrand KLING
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Secrétaire de séance : Marie-Claire D'AGOSTINO

Date convocation : 21 juin 2019

N°2019-019

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.


Le Maire,
Bertrand KLING

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2019**

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Michel Dinet, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 16 mai 2019 à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY

**Procurations : Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

Votants : 25

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Madame Sylvaine SCAGLIA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Attribution de subventions aux associations
- 3- Tarifs de location de la salle polyvalente Michel Dinet et de la Douëra
- 4- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 5- Questions diverses

N° 01 : Adoption du procès verbal du conseil municipal du 28 mars 2019

Rapporteur : Bertrand KLING

Madame Sylvaine SCAGLIA pose une question sur les délais d'affichage du compte rendu du conseil municipal, en évoquant le fait que le compte rendu est affiché avant la possibilité de faire modifier des éléments sur celui-ci.

Elle demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de faire valider les comptes rendus par les 3 groupes d'élus.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un délai légal de 8 jours pour afficher le compte rendu après la tenue du conseil municipal, qu'effectivement le PV est souvent affiché avant les modifications éventuelles du secrétaire de séance mais que le PV est rectifié par la suite.

Il lui répond qu'il n'est pas favorable à la relecture des comptes rendus par les 3 groupes. Seul le secrétaire de séance pourra le faire.

Madame Corinne MARCHAL-TARNUS trouve que le compte rendu a été envoyé tardivement la dernière fois.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a, en effet, été envoyé un peu plus tard que d'habitude mais qu'il n'était toujours pas signé par son groupe.

Madame Corinne MARCHAL-TARNUS demande que soit rectifié le vote de Salvatore LIVOLSI sur la délibération du renouvellement du conseil des sages (Monsieur LIVOLSI s'est abstenu).

Ce sera fait par les services.

Madame Sylvaine SCAGLIA déclare qu'elle ne participera plus à aucun vote sur le conseil des sages.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra qu'elle le dise à chaque fois qu'il y aura un vote sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité

N° 02 : Attribution de subventions aux associations

Rapporteurs : Jean-Pierre ROUILLON

En préambule, Monsieur Jean-Pierre ROUILLON souhaite mentionner la volonté politique de la municipalité d'augmenter le volume des crédits budgétaires pour 2019 pour les associations.

« Nous sommes passés d'un budget, hors crèche, de 53 000 euros en 2018 à un budget de 57 000 euros en 2019, soit une augmentation de plus de 7%.

Ceci est un message fort à l'attention des associations malzévilloises au moment où le bénévolat est en perte de vitesse et où les budgets communaux sont de plus en plus contraints.

Nous subventionnons 25 associations, dont 12 à vocation sociale et 13 à vocation sportive et culturelle.

Ces montants sont distribués sous forme de subventions directes.

De nombreuses associations bénéficient également de subventions indirectes. »

Subventions de fonctionnement

	2018	2019
MASC	9 500 €	10 000 €
SCM Foot	6 500 €	7 000 €
AUCS	5 000 €	5 000 €
Amicale des aînés	4 500 €	4 500 €
Les Douërphonies	750 €	3 500 €
APEM	2 900 €	3 000 €
Malzéville au Sahel	1 500 €	1 800 €
Culture et Bibliothèque pour tous	1 500 €	1 500 €
L'île aux bombes	Pas de demande	800 €
Association des donateurs de sang bénévoles de Malzéville	700 €	650 €
Rock Club de Malzéville	450 €	450 €
Vélo Loisirs Malzéville	380 €	380 €
FNACA	220 €	220 €

	2018	2019
Les restaurants du cœur	1 000 €	1 000 €
Secours Catholique	600 €	600 €
Banque Alimentaire de Nancy	300 €	400 €
SLPA Amance	Pas de demande	200 €

Subventions exceptionnelles

	2019
Les Neugeottes <i>Pour les manifestations 50 ans de l'association</i>	1 100 €
FamFam Malzéville <i>Pour l'aménagement de jeux extérieurs</i>	400 €
Association Michel Dinet <i>Pour l'exposition pédagogique école et population sur le thème de la fraternité</i>	1 500 €
Mission Locale du Grand Nancy <i>Pour l'action permis de conduire à destination des jeunes de la commune</i>	500 €

Madame Corinne MARCHAL-TARNUS propose que soit rajoutée une colonne précisant les montants des subventions indirectes pour ces associations.

Madame Catherine CHOTEAU-LESNES répond que ces subventions indirectes sont prises en compte par la commission au moment de la décision du montant de la subvention directe.

Monsieur Jean-Marie HIRTZ soulève le travail supplémentaire pour les services de rajouter ces informations d'autant plus que nous les avons lors du vote du compte administratif.

Monsieur le Maire réprecise que 4 000 euros ont été rajoutés au budget primitif cette année pour les subventions et que c'est un effort significatif. Il remercie les services ainsi que les élus pour leur travail en toute transparence sur ce sujet.

Il souligne le montant important alloué aux Douërphonies qui est une manifestation emblématique de Malzéville. Madame Corinne MARCHAL-TARNUS précise qu'ils pourraient également faire des demandes de subventions auprès du Département.

Adopté à l'unanimité

N° 03 : Tarifs de location de la salle polyvalente Michel Dinet et de la Douëra

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la salle Dinet et de la Douëra.

Les tarifs de la salle polyvalente datant du 1er octobre 2014 demandent une actualisation, sur 3 points :

- Le tarif fixe proposé pour la Saint Sylvestre quel que soit le jour de la semaine,
- Il est désormais fixé à 500 euros pour les malzévillois et 750 euros pour les extérieurs.
- Le forfait prestations ménage qui passe de 300 à 80 euros ; il ne nous avait jamais été demandé, sûrement à cause du montant trop élevé,
- 3 chèques de caution sont remplacés par un seul chèque de caution unique.

En ce qui concerne la tarification des salles de la Douëra, ils font tous l'objet d'une augmentation de 10 %.

TARIFS SALLE POLYVALENTE MICHEL DINET

	Particuliers de Malzéville	Associations de Malzéville	Extérieurs particuliers et associations	Entreprises (hormis manifestations commerciales)	
				Entreprises de Malzéville	Entreprises extérieures
samedi (9h-3h) ou dimanche (10h-22h) ou jour férié attendant au week-end	300	150	450	400	525
weekend : (samedi 9h-3h) et dimanche (10h-22h)	500	250	750	750	875
journée de la semaine (ou jour férié autre que dans le weekend)	200	100	300	300	350
1/2 journée de la semaine (ou demi-journée fériée autre que dans le weekend)	100	50	150	150	175
option "office"	100	100	100	100	100
formule "vestibule + bar" (hors vendredi et weekend, soumise à l'autorisation du maire)	50	50	100	100	150
forfait "prêt de la vaisselle":					
- < 50 personnes	50	50	50	50	50
- 50-99 personnes	100	100	100	100	100
- 100-149 personnes	150	150	150	150	150
- 150 personnes et plus	200	200	200	200	200
TARIF SPECIAL « REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE »	500 (hors vaisselle)		750 (hors vaisselle)		
Forfait prestation nettoyage : (hormis nettoyage des sanitaires, élimination des restes alimentaires, lavage vaisselle)	80 €				
Chèque de caution à la remise de clés	1 400 €				
Acompte à la réservation	50 % du prix de la location				

CAS PARTICULIER :

La gratuité pour les associations est réservée aux associations malzévilloises, œuvrant pour l'ensemble des habitants de la commune (associations sportives, culturelles ou caritatives) et limitée à une mise à disposition par an, en concordance avec le calendrier des manifestations et après accord du maire. Dans tous les cas une participation forfaitaire aux fluides, énergie et chauffage de 50€ sera demandée.

TARIFS DE LA DOUËRA

GRAND SALON + MEIXMORON		
	<i>Malzévillois</i>	<i>Extérieurs</i>
Journée	200,00 €	350,00 €
1/2 journée	120,00 €	200,00 €

PETITS SALONS : Majorelle (15 personnes) ou Cournault (20 personnes)		
	<i>Malzévillois</i>	<i>Extérieurs</i>
Journée	70,00 €	100,00 €
1/2 journée	55,00 €	80,00 €

Locations du lundi au samedi : Horaires de 9h à 12h et de 14h à 20h

EXPOSITIONS (salons du 1er étage)		
	<i>Malzévillois</i>	<i>Extérieurs</i>
SEMAINE du mercredi au dimanche	150,00 €	275,00 €
WEEK-END	100,00 €	175,00 €

Location du mardi au dimanche : Horaires de 14h à 18h

Tarif pour une période supplémentaire : -10% sur le montant de base

VISITE GUIDÉE	
<i>1h de visite sur réservation</i>	
Groupe de 10 à 25 personnes maximum	30,00 €

Le règlement s'effectuera en deux temps :

- à la réservation, 1 chèque d'**acompte de 50%** du montant de la location à l'ordre du trésor public et
- **le solde à régler directement au trésor public** après réception de la facture.

Forfait nettoyage des salons inclus.

Le nettoyage de l'office est à la charge de l'utilisateur.

Adopté à l'unanimité

N° 4 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en Commissions Finances :

- ✓ Le 07/03/19, acceptation d'un remboursement de la Matmut de 1 577,34 € pour le sinistre placo et peinture déclaré au 1^{er} étage de la salle Michel Dinet suite à location,
- ✓ Le 01/04/16, acceptation du remboursement par Folxygène de 140 € correspondant à la franchise,

- ✓ Le 03/04/16, acceptation du remboursement de Groupama de 5 299,21 € suite au sinistre des vestiaires du foot.

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations :

- ✓ Le 15/03/19, signature d'un devis avec Fab'Anim pour l'animation du bal du 13/07/19 par le DJ Bruno pour un montant de 792 €,
- ✓ Le 18/03/19, signature d'un devis avec Les Nanas dans l'Rétro (Groupe de chanteuses) pour l'animation de la Fête des Pains le 06/10/19 pour un montant de 1 360 €,
- ✓ Le 21/03/19, signature d'un contrat avec l'Arbre nomade (manège) pour l'animation de la Fête des Pains le 06/10/19 pour un montant de 2 680 €,
- ✓ Le 12/04/19, signature d'un devis avec JSE pour le feu d'artifice du 13/07/19 pour un montant de 2 500 €.

Questions diverses : Néant

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Sylvaine SCAGLIA

Compte-rendu succinct affiché le 23 mai 2019